



Covid-19 : Quand la hiérarchie de Roissy nuit... aux mesures de prévention DG

Les agents de l'Unité Dédouanement (UDD) ont été très surpris du mail intitulé « **Repositionnement des contrôles UDD avec le PCA** » qui leur a été adressé le 1^{er} avril 2020.

Après avoir éliminé la piste du poisson, ils ont découvert leurs nouvelles instructions :

*« **Banale**. Il s'agit du site où la situation est la plus tendue en terme d'activité. Suite à la mise en place du PCA, tous les bureaux relevant de de la division nord (sauf Fedex) sont regroupés à Banale avec des contraintes en personnel et organisation. Banale ne dispose dorénavant que de 2 ou 3 agents par jour (encadrement compris) même si le plus souvent il n'y a que **2 agents (encadrement compris)**. De ce fait, il devient plus difficile pour eux de réaliser seuls les visites qui sont côtés par eux et par 1 UDD et de gérer la section en même temps.*

Ainsi, il convient désormais de descendre en visite à chaque vacation pour UPS et DHL. »

Télécommandés à distance par une hiérarchie confinée, les agents de l'UDD seraient-ils les derniers agents à faire des contrôles douaniers au fret Nord, le dernier rempart contre la fraude à Roissy ?

En effet, alors qu'une large majorité d'agents semble scrupuleusement respecter le **#Restezchezvous** (et nous pouvons que nous en réjouir), pour les agents de la nuit ça serait plutôt **#Vafairelesvisitesquandmême**.

Et quelles visites !

De plus, ce même jour, un mail leur demande une mise sous contrôle **OBLIGATOIRE** suite à la création d'un Pronat intitulé « Risque d'importation de chloroquine et d'hydroxychloroquine par fret express / fret postal sans autorisation » et cela **sans aucune prise en compte du nombre de déclarations !**

Sachant qu'il serait **inacceptable d'augmenter le nombre d'agents du plan de continuité de l'activité (PCA)** et de prendre le risque d'accroître la pandémie de Covid19, les organisations syndicales demandent en urgence à la direction, des instructions en matière de contrôle de chloroquine et d'hydroxychloroquine afin d'avoir une action **plus ciblée et donc plus efficace** et ainsi ne pas saturer artificiellement le service de nuit et de manière générale tous les bureaux de contrôle encore en activité.

Enfin, nous profitons de ce communiqué pour rappeler à tous les agents qu'ils doivent strictement respecter les consignes de la Direction Générale du 29 mars 2020 prévues dans la note « **Coronavirus – Mesures de prévention à appliquer dans le cadre du contrôle du fret express et postal** » (ci jointe) « *quand bien même les règles (de prévention) définies par les opérateurs sont moins strictes* ».

En plus de gestes barrière, voici quelques extraits sélectionnés qui rappellent que :

1 - « *S'il n'y a pas à ce stade de certitudes quant à la manière dont le virus reste actif (potentiellement contaminant) sur des **surfaces inertes**, il y a lieu de prendre en compte le fait qu'il est susceptible de survivre plusieurs heures sur des surfaces sèches et lisses et **de façon plus prolongée dans les milieux humides**.*

Cette prise en compte doit se traduire à la fois par un respect strict des mesures barrières préconisées par les autorités médicales et par la mise en œuvre de mesures rigoureuses de nettoyage et de désinfection des locaux et des matériels. »

2 - « **Si la distanciation n'est pas possible** compte tenu de l'activité et des croisements fréquents entre agents et/ou représentants de l'opérateur, **le port de masque chirurgical ou FFP2 est de rigueur [...]** et doit être changé toutes les 4 heures [...] selon une procédure rigoureuse. »

3 - « *Utiliser des gants de type nitrile/vinyle à usage unique et les **changer régulièrement**.* »

4 - « *S'agissant des prestations habituelles de nettoyage des locaux, il conviendra de s'assurer auprès des responsables de site **qu'une désinfection au moins quotidienne** de l'ensemble des sols et surfaces est exigée de la part des prestataires de nettoyage.* »

A contrario, le non respect des consignes contenues dans la note de la direction générale lors des opérations de visite **engagerait la responsabilité de l'agent de visite**, qui pourrait se voir refuser la qualification d'accident du travail en cas d'éventuelle contamination au Covid-19.

Nous encourageons donc fortement tous les agents à **cesser immédiatement** les opérations de visite s'ils constatent un manquement à ces consignes.

En effet, la Note DG du 17 mars 2020 sur *l'adaptation de l'activité des services douaniers* stipule :

« [qu'] avant chaque vacation, il conviendra de s'assurer que l'escouade dispose du matériel suffisant (masques notamment) pour effectuer sa mission [...],

Si tel n'est pas le cas, la mission ne sera pas effectuée ».

Roissy, le 02/04/2020

Les sections des syndicats CGT, SOLIDAIRES et UNSA à Paris-Aéroports